

49/51 AVENUE GEORGE V HOLDING SAS

07 16 955

Société par action simplifiée au capital de 10.137.000 euros
Siège social : 23 rue du Roule, 75001 Paris
499 430 544 R.C.S. Paris

71171
N° D

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 9 JUILLET 2008

L'an deux mille huit, le 9 juillet, à // heures, au siège social,

la société Majestic Holdings Sarl, représentée par M. Guy Harles (l'*Associé unique*),
associé unique de la société 49/51 Avenue George V holding SAS (la *Société*),
titulaire des 10.137.000 parts sociales composant le capital social,

1. déclare à être appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- démission de M. Richard Graham Catherwood Smith de ses fonctions de président.
- Nomination de M. Kamlan Loganathan Naidoo en qualité de nouveau président.

2. déclare avoir été mis en possession des documents suivants :

- la lettre de démission de M. Richard Graham Catherwood Smith,
- le texte des décisions proposées à l'Associé Unique,
- les statuts de la Société.

3. prend les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, prend acte de la démission de M. Richard Graham Catherwood Smith de ses fonctions de président avec effet à compter de ce jour et lui donne quitus de sa gestion durant l'exercice de son mandat et décide de pourvoir à son remplacement.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision qui précède, l'Associé Unique décide de nommer en qualité de nouveau président :

- M. Kamlan Loganathan Naidoo

Né le 23 mars 1971 à Durban (Afrique du Sud), de nationalité britannique,

Demeurant à Equitable House, 47 King William Street, London EC4R 9JD

avec effet immédiat et pour une période illimitée.

M. Kamlan Loganathan Naidoo disposera des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société.

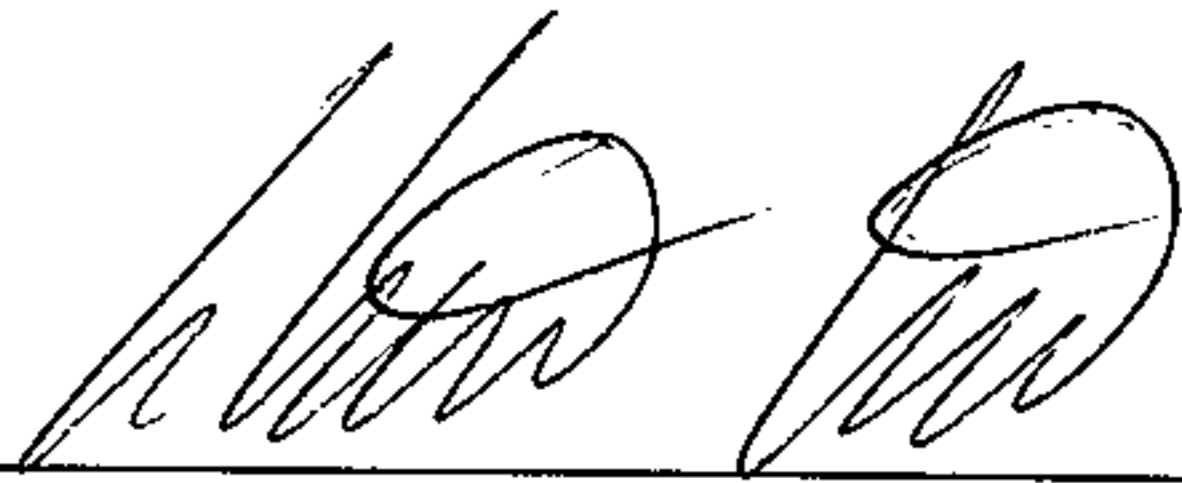
Il ne percevra aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions. Cependant, il aura droit au remboursement de ses frais de déplacement et de représentation sur justificatifs.

M. Kamlan Loganathan Naidoo, présent, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et déclare, par ailleurs, n'être atteint d'aucune mesure susceptible d'exercer les dites fonctions.

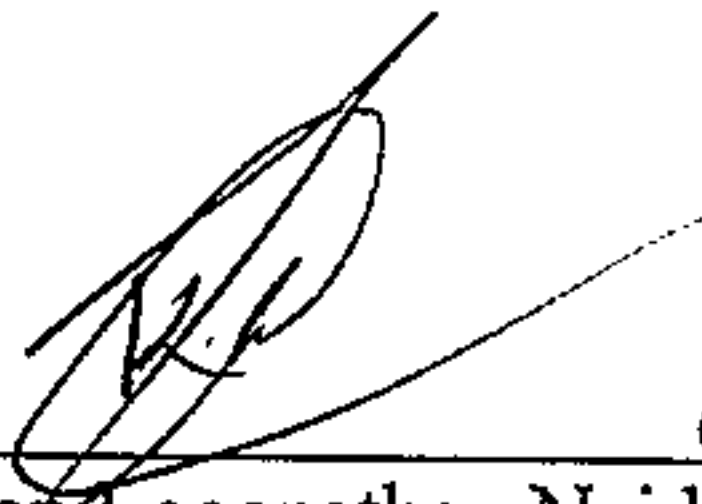
TROISIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal pour effectuer toutes les formalités légales de publicité.

De tout ce que dessus il est dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique et par le nouveau président pour acceptation de fonctions.



49/51 avenue George V Holding SAS
Par : M. Richard Graham Catherwood
Smith



M. Kamlan Loganathan Naidoo
"Bon pour acceptation des fonctions de
président"

Bon pour acceptation des fonctions de président